

ACTUALITÉS



PARTENAIRES : À VOS AGENDAS !

Les équipes de la Caf vous proposent un agenda regroupant toutes les visios, ateliers et événements dédiés à l'actualité et aux enjeux en matière de parentalité, petite enfance, jeunesse... Prenez note des prochaines dates !



CARTE

Organisation temporaire des territoires d'intervention des chargés de conseil et développement

NOUVEL ÉPISODE DU PODCAST ÊTRE PARENT 85.fr

S01 épisode 4 : L'intelligence artificielle et la parentalité.

Apprenez en plus sur l'IA et comment accompagner les enfants dans la découverte de cet outil grâce à Marc Coucourde, conseiller technique et pédagogique supérieur au service jeunesse engagement sports et Emmanuel Lemoine, chargé de mission numérique à la Ligue de l'enseignement de Vendée.

ACCUEILS CAF : ADAPTATION DES OUVERTURES

Les accueils délocalisés de la Caf de Vendée seront temporairement fermés **du lundi 3 août jusqu'au vendredi 14 août 2026**, pour prioriser le traitement des droits. L'accueil de la Roche-sur-Yon reste ouvert de 8h30 à 12h30 avec accompagnement et en libre-service l'après-midi. Les usagers ont également la possibilité de prendre un rendez-vous téléphonique ou de se rendre dans une France services, à proximité de leur domicile.

Retrouvez toutes nos modalités de contact sur caf.fr CAF - Ma Caf - Contacter ma Caf

OUTILS ET GUIDE EN LIGNE

Afin d'accompagner les usagers, des outils d'aide à la réalisation des démarches administratives sont disponibles sur caf.fr La Caf et vous | CAF – Caisse d'Allocations Familiales. Ils permettent de mieux comprendre comment faire les démarches en ligne, grâce notamment aux supports en FALC (Facile à lire et à comprendre) et à des tutoriels vidéo.

GUID'ASSO

Réseau d'appui à la vie associative

L'appui aux associations est un enjeu important. Afin de répondre au mieux aux besoins d'accompagnement de ce type de structure, les services de l'État et le mouvement associatif ont créé le réseau Guid'Asso. Son objectif ? Rendre l'appui aux associations lisible, visible et accessible, par la construction d'un réseau multi-acteurs (collectivités, structures porteuses d'une mission de service public, réseaux associatifs, association...). Ses missions ? Orienter, informer, accompagner, partager une expertise.

LES 4 MISSIONS



Orienté les demandeur.euses vers le bon interlocuteur.ice



Apporte une information sur les essentiels de la vie associative



Propose un accompagnement adapté à la situation particulière du demandeur.euse



Apporte les informations et accompagne sur un domaine d'expertise

A C T I V I T É

RAPPORT 2025 | CAF DE LA VENDEE



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

- Découvrez le rapport d'activité 2025
- Découvrez la plaquette des chiffres clés 2025

Vous êtes une association et avez besoin d'aide ? Pour trouver le bon interlocuteur pour répondre à vos questions et vous accompagner, rendez-vous sur le site régional du dispositif Guid'Asso ICI

KIT PARENTALITÉ

Le développement d'une démarche de soutien à la parentalité en entreprise est un levier stratégique d'attractivité et de fidélisation des salariés. A ce titre, les employeurs sont des partenaires primordiaux dans le cadre du déploiement du SPPE auprès des collectivités, des porteurs de projet et des Caf pour la création et la pérennisation de places d'accueil du jeune enfant.

Un kit a été réalisé par la CNAF pour :

- impulser de nouvelles créations de places en Etablissement d'accueil du jeune enfant (Eaje) ;
- pérenniser les places existantes en diversifiant les sources de financement ;
- optimiser le fonctionnement des Eaje existants en favorisant la mixité des publics et en diversifiant les co-financements



Découvrez le kit

OFFRE PARENTALITÉ

L'accompagnement individuel à la parentalité se poursuit en 2026 et 2027

Ce service est destiné aux futurs parents, parents et grands parents.
Qu'est ce qu'un parent peut attendre de ce service?

- S'exprimer librement et bénéficier d'une écoute attentive dans un climat de confiance
- Exprimer ses interrogations et doutes avec un accompagnant à la parentalité
- Trouver des solutions ensemble ou être réorienté vers un autre professionnel

L'accompagnement est proposé par des professionnels de la parentalité pour des parents qui souhaitent être reçus seuls, en couple parental, en présentiel ou en visio. Il s'inscrit sur l'ensemble du département de la Vendée.

Les structures proposant cette nouvelle offre sont l'UDAF, Ecoute Parent et AMAQY.

Retrouvez les coordonnées sur etreparent85.fr, rubrique agenda.

TOURNÉE DE LA PARENTALITÉ

Action du Schéma Départemental des Services aux Familles, la Tournée de la parentalité fait son retour pour le 1er semestre 2027.

Un logo a été réalisé pour cette occasion et rendre ainsi visibles les actions rattachées à cet événement.



Le programme de cette tournée vous sera transmis au cours du dernier trimestre 2026 ...Retenez que 3 actions phares pourront être déclinées sur les territoires en lien avec les partenaires :

- le spectacle de Corinne Patès " faites des enfants qu'il disait et maintenant, comment on fait ?"
- une journée parentalité autour d'activités parents/enfants
- des temps goûter/échange en partenariat avec les écoles.

Prochaine réunion avec les représentants des territoires le 10 septembre 2026.



GUIDE PRATIQUE

Guide pratique de la délégation de service public de la petite enfance à destination des collectivités locales.

Pour soutenir les collectivités territoriales dans l'exercice de leurs missions, la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) publie, en partenariat avec la Direction de la Sécurité Sociale (DSS), un nouveau guide de l'observatoire économique de la commande publique (OECF) dédié aux délégations de service public (DSP) dans le secteur de la petite enfance.

Ce guide opérationnel et méthodologique apporte des réponses concrètes aux principales questions que se posent les collectivités souhaitant confier la gestion de leur service public de la petite enfance :

- Comment organiser efficacement le service ?
- Quelles modalités de gestion choisir ?
- Quelles actions engager pour mener à bien son projet ?
- Comment sécuriser la mise en concurrence ?
- Quels leviers pour garantir une gestion optimale du service public ?

Il est assorti d'annexes pratiques telles qu'un planning de procédure, une banque de critères d'attribution et de sous-critères, un tableau récapitulatif portant sur l'entretien et la maintenance des établissements, etc.

Accéder au document



GUIDE MINISTÉRIEL « CRÉER UNE MAM »



Il s'agit d'une mise à jour d'une première version publiée en 2016. Elle intègre le cadre réglementaire issu de la réforme des services aux familles de 2021 et de la mise en place du Service Public de la Petite Enfance (SPPE).

Ce guide s'adresse aux assistants maternels, aux porteurs de projet, aux collectivités, aux Relais Petite Enfance, aux services de PMI et de la Caf.

Cette ressource sera valorisée dans les supports élaborés dans le cadre du groupe de travail « Parcours coordonné MAM » du SDSF.

Découvrez le Guide ministériel Créer une maison d'assistants maternels | Février 2026

CALENDRIER DES WEBINAIRES ACCÈS AUX DROITS

La Caf expérimente en 2026 des webinaires accés aux droits à destination des professionnels



Retrouvez les replays des webinaires précédents :

- En quoi la Caf aide les jeunes > [ICI](#)
- Les aides de la Caf pour les familles monoparentales > [ICI](#)
- Les aides de la Caf pour les travailleurs indépendants > [ICI](#)

Les webinaires à venir :

- Lundi 5 octobre : les aides de la Caf pour les ressortissants internationaux > [ICI](#)
- Lundi 7 décembre : les aides de la Caf pour les personnes en situation de handicap > [ICI](#)

RESTITUTION ENQUÊTE

Restitution de l'enquête la Caf à votre écoute « accompagner le handicap dans les moments clés »

Plus de 1200 personnes concernées par la thématique handicap (personnes en situation de handicap, parents d'enfants ou d'adultes en situation de handicap et professionnels ou bénévoles auprès de ce public) ont répondu à la consultation proposée par la CNAF.

Les principaux résultats à retenir :

- Les moments clés où les personnes ont besoin d'être particulièrement accompagnée : l'annonce du handicap et la perte, le maintien ou la recherche d'emploi.
- Les étapes déterminantes dans le parcours de ces personnes : la scolarisation et le passage à l'âge adulte
- Les besoins au quotidien et les difficultés rencontrées : aides financières et matérielles mais démarches complexes, besoin d'un accompagnement personnalisé

Retrouvez l'ensemble des résultats ICI



WEBINAIRES CAF-CPAM

Live futurs parents

Informers les futurs parents sur les aides et les démarches à effectuer lors de ce moment de vie
[Retrouvez le replay ICI](#)

Live jeunes

Informers les jeunes et les parents de jeunes sur les aides et les démarches à effectuer pour faciliter leur autonomie
[Retrouvez le replay ICI](#)

ACCOMPAGNEMENT DES AIDANTS

La Caf de la Vendée s'engage pour l'amélioration de ses services et l'accompagnement de ses partenaires !

Missionnée par la direction innovation de la Caisse Nationale, la Caf de la Vendée organise **le vendredi 4 septembre de 10h30 à 12h**, un atelier à destination des employeurs pour les soutenir dans leur rôle auprès de leurs collaborateurs aidants. L'objectif de l'atelier : informer autour des prestations existantes mais surtout recueillir leurs expériences, besoins et idées. Intéressé pour participer à cet atelier ? Contactez aidescollectives@caf85.caf.fr

VIOLENCES CONJUGALES

Une aide d'urgence pour accompagner les victimes

En 2025, la Caf a versé 270 aides universelle d'urgence (dite AVVC) avec un montant moyen de 800 €. Le pack nouveau départ a été lancé le 5 mai avec la signature de la convention locale en présence du préfet, de la directrice de la Caf, du président du Conseil départemental et de la MSA. Plus de 100 partenaires étaient présents.

Pour rappel, le pack nouveau départ repose sur un partenariat renforcé entre les détecteurs, le coordinateur, les travailleurs sociaux et les référents, avec l'enjeu de mobiliser rapidement des solutions adaptées aux besoins des victimes afin de sortir de cette problématique de violences.

La Caf exerce 4 rôles : celui de détecteur, d'accompagnateur en travail social, de référent sectoriel sur le volet accès aux droits et de coordonnateur. Si vous détectez une victime de violences conjugales, vous pouvez l'orienter vers des détecteurs (gendarmerie, police...)



MON COMPTE PARTENAIRE ÉVOLUE

La connexion au portail

Trois leviers évolutifs majeurs :

- **La sécurisation du portail** avec l'envoi de codes de confirmation dans différents cas de figure
- **La simplification des accès** en faisant de l'adresse mail un identifiant de connexion
- **L'harmonisation des accès** pour les partenaires disposant de plusieurs comptes

EAJE & ALSH : BONNE PRATIQUES

Les contrôles réalisés en 2025 auprès des EAJE et des ALSH ont mis en évidence plusieurs points de vigilance récurrents. Afin de sécuriser vos déclarations et vos financements, nous vous invitons à vérifier régulièrement vos pratiques.

Pour les EAJE :

- Mettre à jour les informations publiées sur monenfant.fr ;
- Comptabiliser tous les enfants ayant fréquenté la structure au moins une fois dans l'année ;
- Conserver les justificatifs relatifs aux enfants bénéficiaires de l'AEEH ou en cours de détection d'un handicap ;
- Appliquer des règles d'arrondi identiques pour les heures de présence et les heures facturées.

Pour les ALSH :

- Respecter la capacité d'accueil déclarée auprès de la SDJES ;
- Maintenir à jour les informations sur monenfant.fr ;
- Appliquer une tarification modulée selon les ressources à l'ensemble des familles ;
- Respecter l'unité de calcul prévue dans la convention CAF (heure, demi-journée ou journée).

Pour toute question, votre interlocuteur Caf reste à votre disposition.

ELLES EN VACANCES

L'ANCV reconduit en 2026 l'Appel à projets "Elles en vacances" avec le soutien de la Cnaf

L'ANCV déploie l'appel à projets « Elles en Vacances » pour favoriser le départ en vacances, en séjour collectif, des femmes victimes de violences et/ou leurs proches et renforcer leur accompagnement socio-éducatif. L'ANCV propose aux structures accompagnants ces publics une aide financière, d'un montant maximum de 350 € par femme, 200 € par proche et 150 € par accompagnateur, pour aider à concrétiser des projets de vacances adaptés à leurs besoins.

Les acteurs mobilisés témoignent d'impacts concrets et durables pour les femmes accompagnées, leurs proches et les structures impliquées.

Pour en savoir + ICI